

« Il ne peut y avoir de monnaie sans banque. »

Il se pourrait qu'à l'avenir il y ait moins de banques centrales, et leur disparition ne peut être totalement exclue. Par le passé, les sociétés ont déjà fonctionné sans banque centrale et rien n'empêche qu'elles le fassent à nouveau.

Mervyn King, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre de 2003 à 2013, citation tirée de *Challenges for monetary policy: New and Old*, 1999

La crise des *subprimes* de 2007 a joué un rôle déterminant dans le discrédit actuel dont pâttissent les banques aux yeux de l'opinion publique. Par leur prise de risques excessifs, rendue possible par des décennies de déréglementation*, les banques ont ruiné leurs clients, fragilisé les entreprises dépendantes de leur financement, mis en difficulté les États et contribué à une crise sans précédent de la zone euro. Et ce n'est pas la première fois qu'elles sont impliquées dans une crise de telle ampleur (songeons à la crise asiatique de 1987, à celle de la dette du tiers-monde toujours en cours, à l'effondrement des « pyramides financières » en Europe de l'Est dans les années 1990 et même au krach de 1929...). On ne s'étonnera donc pas que les banques aient désormais mauvaise presse et qu'un ancien gouverneur de banque centrale, Mervyn King, puisse envisager un monde sans banque centrale, ni banques commerciales : « Il n'y a aucun obstacle, en principe, à ce que les règlements puissent se faire directement entre acteurs privés, sans la nécessité d'une compensation par la banque centrale », écrit-il dès 1999. Alors qu'en

est-il réellement aujourd'hui ? Peut-on voir, comme le suggère M. King, dans l'avènement de nombreux systèmes de paiements et de règlements interindividuels, la fermeture de la « parenthèse monétaire », ouverte au ^{XX}^e siècle, des monnaies contrôlées par les Banques centrales ? Bref, peut-il y avoir des monnaies sans banques ?

Répondre à ces questions implique de s'entendre d'abord sur ce que recouvre la notion de monnaie et sur la relation qu'elle entretient avec le système bancaire. Définir la monnaie n'est pas chose aisée. W. E. Gladstone, plusieurs fois Premier ministre du Royaume-Uni entre 1868 et 1894, se plaisait à rappeler que « l'amour lui-même n'a pas fait perdre la tête à plus de gens que les ruminations sur l'essence de la monnaie » (cité par K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, 1859). Le dictionnaire *Le Robert* définit la monnaie comme « l'ensemble des moyens de paiements directement utilisables par des agents pour régler des transactions sur le marché des biens et services et pour rembourser des dettes, à l'intérieur d'un espace donné (généralement le pays) ». Cette définition donne une vision dite « instrumentale » de la monnaie, d'inspiration libérale, insistant sur ses fonctions et qualités. Ainsi, la monnaie doit être une unité de compte permettant de mesurer correctement la valeur des choses. Elle doit être un instrument d'échange, c'est-à-dire être acceptée et reconnue de tous comme moyen de paiement. Enfin, elle doit être un « lien entre le présent et l'avenir », selon l'expression de J. M. Keynes (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936), en ce sens qu'elle peut être conservée afin de reporter dans le temps ses achats. Mais la monnaie ne saurait se réduire à cette définition instrumentale. Les approches hétérodoxes de la monnaie défendent

l'idée qu'elle est aussi (et surtout) une construction sociale basée sur la confiance qu'ont les agents économiques dans les institutions qui l'émettent. En ce sens, la monnaie apparaît comme une règle sociale qui repose à la fois sur une convention et sur une institution. Sur une convention d'abord, puisque la monnaie implique un accord de fait de l'ensemble des individus de la société. L'économiste A. Orléan, par exemple, estime que « dans la monnaie, ce qui se joue c'est l'unanimité du groupe économique polarisé sur une même croyance » (*Hayek ou l'utopie individualiste d'une économie sans monnaie*, 2005). Une institution ensuite, puisque la monnaie repose sur une autorité supérieure en charge de faire fonctionner la règle monétaire sur des principes de souveraineté et de hiérarchie (cours légal de la monnaie, système bancaire hiérarchisé, Banque centrale ayant le monopole d'émission monétaire, réglementations encadrant l'activité des banques...).

Si la monnaie est une construction sociale basée sur des institutions, elle ne peut *a priori* exister hors de ces dernières. Le système bancaire, au sens large (Banque centrale, banques, caisses d'épargne, sociétés financières), fait partie des institutions qui entourent la monnaie. Il joue un rôle d'intermédiaire financier entre les agents ayant une capacité de financement (ressources supérieures aux besoins) dont il recueille les dépôts, et les agents à besoin de financement (ressources inférieures aux besoins), à qui il accorde des prêts. Or, force est de constater que de multiples initiatives privées contournent les banques en proposant des formes alternatives de système de paiement dont certaines sont basées sur des monnaies parallèles.

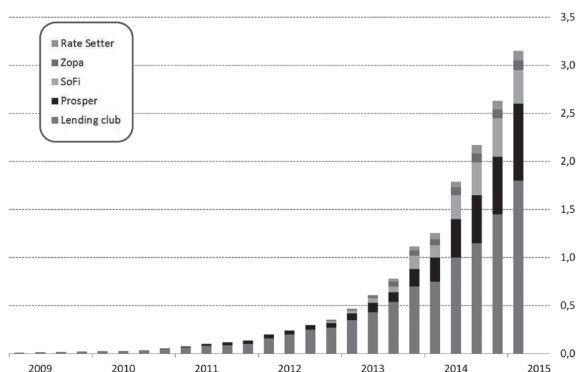
Les analyses de la monnaie

	Approche libérale de la monnaie	Approche sociale et institutionnelle de la monnaie
Nature de la monnaie	La monnaie est un bien économique	La monnaie est une institution
Dimension de la monnaie	La détention et l'utilisation de la monnaie doivent être analysées au niveau individuel, en fonction des motivations des acteurs	La monnaie a une dimension collective car elle s'impose à la communauté des individus
Conception de la monnaie	La monnaie est un instrument	La monnaie est une convention
Rôle de la monnaie	La monnaie remplit des fonctions qui permettent de faciliter le fonctionnement de l'économie	La monnaie est un lien social qui permet de tisser des relations entre les individus

Un premier exemple de système de paiement qui contourne le secteur bancaire, mais qui utilise toujours les monnaies officielles, est donné par les plateformes en ligne de prêts entre particuliers. L'innovation essentielle de ce modèle tient en la mise en relation directe entre emprunteurs et prêteurs. On parle alors de prêt de « pair à pair » ou *Peer-to-Peer lending* ou encore *P2P lending*.

Il existe plusieurs types de plateformes correspondant à des finalités différentes. Certaines (Babyloan, Babeldoor) ont une vocation solidaire car elles financent des projets sélectionnés par des institutions de microfinance et ne perçoivent pas de rémunération

Les prêts des cinq plus grandes plates-formes de P2P lending



Sources : Goldman Sachs (Company reports) et P2PFA data (<http://p2pfa.info>)

Commentaire : La première plateforme de P2P lending (Circle Lending) a été lancée aux États-Unis en 2001, mais c'est en 2008-2009, à la suite de la crise des subprimes, qu'une trentaine de plates-formes nouvelles voient le jour. Le secteur a connu un développement important de son activité, en partie lié à la contraction du crédit bancaire du début des années 2010. Il existe aujourd'hui une cinquantaine de plates-formes actives dans de nombreux pays (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Chine, Inde...). Les plus grandes plateformes sont américaines (Lending Club, Prosper et SoFi, toutes les trois basées à San Francisco) et anglaises (Rate Setter et Zopa, basées à Londres).

financière. Elles font généralement appel à la participation de ceux qui souhaitent contribuer au développement de projets dans leur pays où à l'étranger. Les plateformes de *crowdfunding** ou « financement participatif » (MyMajorCompany, HelloAsso, Kickstarter, Ulule, KissKissBankBank, Patreon, Investir99, SparkUp) en sont une bonne illustration. Certaines

offrent une assistance à la contractualisation d'opérations de prêts sous seing privé (édition du contrat, calcul de l'échéancier, etc.). Enfin, la très grande majorité des plateformes (Lending Club, Prosper, Zopa, etc.) ont une vocation financière : elles proposent aux prêteurs des placements à des taux attractifs et à un risque calculé, et aux emprunteurs, des prêts à un taux intéressant et plus facile à obtenir que par l'intermédiaire d'un organisme financier classique.

Un deuxième exemple est donné par les monnaies dites « complémentaires ». Il s'agit de monnaies locales destinées à n'être échangées que dans une zone restreinte ou un réseau spécifique. Elles prennent de nombreuses formes (matérielles ou virtuelles) et poursuivent des objectifs variés qui vont du gain individuel à la recherche du lien social.

Parmi celles qui répondent à une logique purement commerciale, on peut citer les systèmes de fidélisation de la clientèle. Il s'agit, pour les entreprises, d'attribuer des « points » (de type S'Miles, Maximiles) à leurs clients leur permettant ainsi d'obtenir des avantages variés lors de leurs futurs achats (promotion, réductions, offres privilégiées, cadeaux, etc.). Historiquement opérés par les compagnies aériennes et les acteurs de la grande distribution, les programmes à points s'ouvrent désormais à tous les secteurs d'activités et voient émerger des stratégies de réseaux permettant aux entreprises d'élargir leurs bases de données et aux clients d'accéder à une gamme toujours plus large de choix quant à l'utilisation de leurs points. Un autre exemple est donné par les « monnaies affectées », comme les tickets restaurant, les chèques déjeuner, les chèques vacances, les bons d'achat prépayés, etc., qui orientent les achats des consommateurs vers certains biens et services spécifiés.

Parmi celles qui répondent à une vocation sociale, on trouve les « monnaies locales complémentaires »

(MLC). Elles apparaissent en Amérique du Nord au début des années 1980 (le premier LETS, pour *Local Exchange Trading System*, est créé à Vancouver en 1983) et ont pour vocation à la fois de relocaliser l'économie sur un territoire en facilitant les échanges entre acteurs locaux, d'encourager les échanges et les activités que la monnaie officielle ne valorise pas, et enfin de favoriser la cohésion communautaire et l'insertion sociale. On compte aujourd'hui plus de cinq mille MLC réparties dans plus de cinquante pays (CESER Champagne Ardenne, *Les monnaies locales complémentaires*, 12 juin 2015). Appelée « Palmas » au Brésil, « WIR » en Suisse, « Chiemgauer » en Allemagne, « Banque du temps » au Royaume-Uni et en Italie, l'expérience prend la forme de « systèmes d'échanges locaux » (SEL) en France. En avril 2022, on comptait 660 SEL répondant aux doux noms de « Gabare » (Touraine), « Miel » (Libourne), « Abeille » (Ville-neuve-sur-Lot), « Buzuk » (Morlaix), « Gaillarde » (Brive), « Grain » (Le Havre), « Coco » (Martinique), « BouSol » (Calais)... (cf. le site de la *Monnaie locale complémentaire*). Certaines, comme l'« eusko » basque par exemple, ont opté pour la dématérialisation avec la possibilité d'ouvrir un compte en ligne et d'obtenir une carte de paiement. Malgré leurs spécificités locales, le principe de ces communautés d'échange est toujours le même partout dans le monde : un groupe de personnes s'associent pour échanger entre elles des biens (autoproduits ou d'occasion) et des services (éducatifs, ménagers, de bricolage, de soins à la personne, etc.), du temps ou des savoirs. Chaque participant est tour à tour offreur et demandeur ce qui permet à chacun de valoriser ses compétences.

Un troisième exemple, plus radical encore, est donné par les « cryptomonnaies », ces fameuses monnaies virtuelles de nouvelle génération. Elles appa-

raissent après la crise des *subprimes*, mais sont issues de courants de pensées plus anciens appelés Cypherpunks, libertariens ou encore crypto-anarchistes. Ces courants regroupent des personnes qui accordent une place centrale à l'anonymat (et à la cryptographie), aux architectures d'échanges décentralisées, à la coopération interindividuelle et qui affichent une défiance contre toute institution centrale. S'inscrivant dans le projet de « crypto-anarchie » développé par T. May, les premiers travaux sur les cryptomonnaies sont publiés dès la fin des années 1990 : la b-money (1998) de W. Dai ou encore le Bitgold (2005) de N. Szabo. Ces travaux sont directement à l'origine de la création de la première cryptomonnaie, le bitcoin, en 2009 par S. Nakamoto (dont l'identité véritable n'est toujours pas connue à ce jour, même si des présomptions pèsent sur N. Szabo et sur C.S. Wright). Le bitcoin est créé explicitement en réaction à la responsabilité des banques dans la crise des *subprimes* (S. Nakamoto, <https://bitcoin.org/bitcoin.pdf>). Il repose sur un protocole P2P d'échanges décentralisé et collaboratif, l'existence de clés cryptographiques publiques et privées et d'un algorithme (le SHA-256) programmé pour émettre 21 millions de bitcoins entre 2009 et 2140 environ. Mais la principale innovation du bitcoin réside dans la « blockchain », ce procédé par lequel les transactions en bitcoin sont vérifiées, validées et autorisées par l'ensemble des participants (appelés « mineurs ») au réseau et qui permet la rémunération de ces derniers en bitcoin. La « blockchain » se présente comme une succession de signatures numériques qui, une fois validée, rend les transactions irréversibles. Certains y voient une « machine à confiance » (*Trust machine*) qui pourrait avoir des applications dans bien d'autres domaines que le bitcoin, voire « transformer radicalement la manière dont

l'économie fonctionne » (*The Economist*, « The Promise of the Blockchain », 31 octobre 2015). En effet, la blockchain peut potentiellement révolutionner tout ce qui a trait aux transactions, aux données et aux contrats. On peut alors imaginer l'irruption d'objets connectés et sécurisés par des blockchains, de compteurs intelligents échangeant avec des blockchains, des véhicules électriques intégrant des portefeuilles cryptographiques permettant le paiement « machine-à-machine », des blockchains délivrant des informations sélectives en fonction de celui qui la sollicite. On peut imaginer un stockage plus souple et moins onéreux des données et une automatisation de l'exécution des contrats entre entreprises, etc. Depuis la création du bitcoin, pas moins de cinq cents nouvelles cryptomonnaies ont vu le jour, apportant des innovations variées sur tel ou tel aspect du bitcoin (algorithme plus performant, résolution plus rapide de la « blockchain », réduction de la consommation d'énergie des ordinateurs participant aux réseaux) et gagnant peu à peu l'attention du grand public et des médias. Citons, à titre d'exemple, les cryptomonnaies suivantes : Litecoin, Namecoin (créés en 2011), Peercoin, Ripple, Darkcoin (2012), Dogecoin et le Quark (2013), Dash, Monero, SolarCoin (2014), Nem, Ether, Nano (2015), Néo, Komodo, Binance coin (2016), Life, Bitcoin Cash, Electra (2017), Paypite, SecuriumCoin (2018).

Tous ces exemples illustrent bien le fait que la monnaie peut exister en dehors de la mainmise des banques. L'argent est rendu au peuple sans besoin d'intermédiation ! Pour autant, ces systèmes sont-ils viables ? Ces monnaies alternatives sont-elles vraiment de « la » monnaie ? Force est de constater qu'elles présentent toutes des limites qui ne leur permettent pas de concurrencer pour le moment les monnaies officielles.

Les plates-formes de *P2P lending* peinent à offrir le même service à leurs clients que les banques classiques. Les offres sont souvent minimalistes en matière d'assistance à la gestion administrative, au recouvrement des crédits accordés. La recherche de clients est coûteuse en temps et en argent. À quelques exceptions près, l'argent prêté n'est jamais assuré. De plus, comme dans le cas du crédit bancaire, de nombreux emprunteurs restent exclus du *P2P lending* parce qu'ils ne présentent pas de critères de solvabilité suffisants.

Les systèmes de fidélisation par points (SMiles) et les monnaies affectées (chèques restaurant) n'ont pas vocation à concurrencer les banques et les monnaies officielles car leur usage est restreint à leur réseau. Il en va de même de toutes les expériences de monnaies locales complémentaires qui sont, par nature, destinées à rester locales !

Les cryptomonnaies, quant à elles, apparaissent comme les seules concurrentes sérieuses aux monnaies officielles et aux banques. Toutefois, leur usage reste pour le moment limité et leur sphère circulatoire trop limitée. Les services de paiements en bitcoin tels que Coinbase et Bitpay, par exemple, annoncent 89 000 entreprises utilisatrices de leurs services (dont Microsoft, Dell, Bloomberg, Google, Paypal...). Le site de vente sur Internet Shopify (sorte d'e-bay du bitcoin) recense 1 700 000 vendeurs inscrits. En France, en avril 2022, il y avait 820 entreprises acceptant le règlement en bitcoin, avec une majorité de vente de services en ligne, mais également un nombre croissant de biens tangibles localisés dans des magasins physiques (<http://www.bitcoin.fr/>). La faible utilisation des cryptomonnaies dans le monde réel témoigne avant tout de leur manque d'« épaisseur sociale ». Même si cela évolue, ces monnaies peinent

encore à emporter l'unanimité de la société « sur une même croyance ». S. Nakamoto voulait faire du bitcoin une « monnaie sans confiance » au sens où les institutions bancaires seraient remplacées par des règles techniques. Or, les tentatives répétées de piratage des grandes plateformes de services cryptographiques (MtGox, Bitstamp, Coinbase), les visées frauduleuses de certaines projets (Silkroad), l'inégale distribution des bitcoins (moins de 10 % des portemonnaies détiennent 98,87 % des bitcoins actuellement émis, ce qui par comparaison avec le 'monde réel' ferait passer presque pour de la justice sociale le fait qu'environ 1 % de la population possède près de la moitié des richesses mondiales...), l'implication des cryptomonnaies dans les ransomwares et la cybercriminalité, montrent que, comme pour les monnaies classiques, la confiance dans les cryptomonnaies dépend directement de la crédibilité et de la viabilité des acteurs qui y ont pris place. Rappelons-nous que les deux modes de paiement révolutionnaires que furent en leurs temps le billet de banque et la monnaie scripturale ne sont pas nés sans heurts. La vieille route suivie par la constitution des systèmes monétaires et bancaires actuels est pavée d'escroqueries, d'épargnants spoliés, de faillites, de commerçants ruinés, etc. C'est d'ailleurs la récurrence des crises financières qui a conduit progressivement à l'abandon de la thèse libérale du *Free Banking* et à l'émergence d'un système bancaire hiérarchisé (SBH), qui garantit les paiements contre la défaillance des banques, en échange d'un réseau serré de réglementations qui viennent encadrer l'activité monétaire de ces dernières.

En définitive, tant que les cryptomonnaies ne se seront pas dotées d'institutions crédibles, les monnaies classiques reposant sur un système bancaire hiérarchisé ne sont pas près de disparaître.